

**DELIBERATION N° 06/2024
DU CONSEIL SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 Mars à 15 H 15 ;

Les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués le 15 Mars 2024, se sont réunis à Sévérac-d'Aveyron, sous la Présidence de Monsieur Arnaud VIALA ;

Etaient présents :

Madame Monique ALIES, Messieurs Arnaud VIALA, Christian NAUDAN, Edmond GROS, Jean-Luc CALMELLY, Clément CARLES, Aurélien MAJOREL, Jean-Marie PUEL, David ARGENTIER, Didier BASTIDE et Christian MIGNOT

ces membres ayant obtenu procuration.

Membres collège associé présents : Patrick MALLEVIALE.

Le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA a procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

OBJET : Compte de Gestion 2023

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, après s'être fait présenté les documents budgétaires de l'exercice 2023 et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023,
- 2° statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

↳ Le Conseil Syndical déclare que le Compte de Gestion du budget dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Fait et délibéré à SEVERAC, le 27 Mars 2024

Sens des votes :
Nombre de délégués titulaires en exercice : 37
Nombre de délégués titulaires présents ou représentés : 22
Nombre de suffrages exprimés : 22
Pour : 22 Abstentions : 0 Contre : 0

Le Président

Arnaud VIALA

